

Le 10 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire de l'épargne réglementée Rapport annuel 2012

M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France et président de l'Observatoire de l'épargne réglementée, a remis son quatrième rapport annuel¹ à Monsieur Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, à Monsieur Jean-Pierre Bel, président du Sénat, et à Monsieur Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Ce rapport décrit l'évolution de l'épargne réglementée et de sa détention en 2012 et présente les actions menées en faveur de l'accessibilité bancaire. Il analyse également l'emploi des fonds collectés.

La collecte du livret A et du livret de développement durable (LDD) a fortement augmenté en 2012, bénéficiant notamment du relèvement de leur plafond entré en vigueur le 1^{er} octobre : les taux de croissance annuelle des encours ont atteint respectivement 15 % et 33 %. L'encours des livrets d'épargne populaire a, en revanche, continué de fléchir (-1,5 % en un an) du fait de la vérification par les banques du respect des règles d'éligibilité.

La collecte nouvelle résulte principalement du transfert de dépôts à vue et de livrets ordinaires bancaires. Compte tenu de la centralisation au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations de 65 % des livrets A et LDD, les ressources bancaires ont diminué de plus de 10 milliards d'euros.

Le livret A demeure le produit d'épargne le plus populaire après des ménages, qui détenaient plus de 63,3 millions de comptes au 31 décembre 2012 (en incluant toutefois les situations de double détention qui subsistent).

Les avoirs sont très concentrés: les livrets des ménages dont le solde unitaire est égal ou supérieur à 15 300 euros représentaient à cette date un peu plus de 50 % de l'encours global pour 10 % du nombre de livrets. A l'inverse, les encours d'un montant unitaire inférieur à 1 500 euros représentaient 3,4 % de la collecte globale mais 64 % des livrets en nombre.

¹ Conformément à l'article L.221-9 du Code monétaire et financier.

Le fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations, disposait à la fin 2012 de 255,5 milliards d'euros de fonds centralisés (LEP inclus). Il consentait à cette date 147 milliards d'euros de prêts de toutes natures.

Le financement du logement social et de la politique de la ville a progressé. En 2012, le flux net des prêts correspondants s'est élevé à 9,2 milliards d'euros.

Les crédits bancaires aux PME ont faiblement augmenté (+ 0,7 % en glissement annuel) du fait de l'atonie de la demande ; les obligations d'emploi ont été respectées par toutes les banques.

L'accessibilité bancaire s'est améliorée :

- Le développement de services adaptés se poursuit : les banques proposent davantage de services bancaires de paiements alternatifs au chèque aux clientèles fragiles.
- Le microcrédit accompagné se développe. La Banque de France a mis en place une collecte statistique spécifique; à fin 2012 les micro-crédits accompagnés représentaient près d'1 milliard d'euros, pour 187 000 dossiers.
- L'exercice du droit au compte se développe : le nombre d'interventions de la Banque de France est passé de 10 000 en 2001 et 40 785 en 2012.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : http://www.banque-france.fr

Service de presse de la Banque de France 01 42 92 39 00